

AOÛT-SEPTEMBRE 1977

59^e ANNÉE — N° 704-705

revue internationale de la croix-rouge



INTER ARMA CARITAS

**GENÈVE
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
FONDÉ EN 1863**

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

MM. ALEXANDRE HAY, avocat, ancien directeur général de la Banque nationale suisse, *président* (membre depuis 1975)

JEAN PICTET, docteur en droit, président de la Commission juridique, directeur de l'Institut Henry-Dunant, professeur associé à l'Université, Genève, *vice-président* (1967)

HARALD HUBER, docteur en droit, juge fédéral, *vice-président* (1969)

M^{me} DENISE BINDSCHEDLER-ROBERT, docteur en droit, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève, juge à la Cour européenne des droits de l'homme (1967)

MM. MARCEL A. NAVILLE, licencié ès lettres, président du CICR de 1969 à 1973 (1967)

JACQUES F. DE ROUGEMONT, docteur en médecine (1967)

ROGER GALLOPIN, docteur en droit, ancien directeur général du CICR, ancien président du Conseil exécutif (1967)

VICTOR H. UMBRICH, docteur en droit, administrateur (1970)

GILBERT ETIENNE, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales et à l'Institut d'études du développement, Genève (1973)

ULRICH MIDDENDORP, docteur en médecine, chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal, Winterthour (1973)

M^{me} MARION BOVÉE-ROTHENBACH, diplômée M.S.W. de l'Université de Michigan, maître-assistant à l'École des sciences sociales et politiques de l'Université, Lausanne (1973)

MM. HANS PETER TSCHUDI, docteur en droit, ancien conseiller fédéral (1973)

HENRY HUGUENIN, directeur de banque (1974)

GOTTFRIED DE SMIT, administrateur (1974)

JAKOB BURCKHARDT, docteur en droit, ministre plénipotentiaire, président du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (1975)

THOMAS FLEINER, docteur en droit, professeur à l'Université de Fribourg (1975)

HERBERT LÜTHY, docteur en philosophie, professeur d'histoire à l'Université de Bâle (1975)

RICHARD PESTALOZZI, docteur en droit, assistant spécial du président (1977)

Membres honoraires: M^{me} LUCIE ODIER, *vice-présidente d'honneur*; MM. HANS BACHMANN, GUILLAUME BORDIER, M^{me} MARGUERITE GAUTIER-VAN BERCHEM, MM. ADOLPHE GRAEDEL, ÉDOUARD DE HALLER, ERIC MARTIN, RODOLFO OLGATI, MAX PETIT-PIERRE, PAUL RUEGGER, DIETRICH SCHINDLER, FRÉDÉRIC SIORDET, ALFREDO VANNOTTI.

CONSEIL EXÉCUTIF

M. ALEXANDRE HAY, *président*

M. VICTOR H. UMBRICH, *vice-président*

M. RICHARD PESTALOZZI

M^{me} DENISE BINDSCHEDLER-ROBERT

M. THOMAS FLEINER

M. JEAN PICTET

SOMMAIRE

REVUE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE

AOÛT - SEPTEMBRE — N° 704-705

Numéro spécial double

PROTOCOLES ADDITIONNELS
AUX CONVENTIONS DE GENÈVE
DU 12 AOÛT 1949

RÉSOLUTIONS
DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

EXTRAITS DE L'ACTE FINAL
DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

**INTERNATIONAL
REVIEW
OF THE RED CROSS**

**REVISTA INTERNACIONAL
DE LA CRUZ ROJA**

**EXTRAITS
DE LA REVUE**

EN LANGUE ALLEMANDE

**REVUE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE**

Une édition en langue anglaise et une en langue espagnole paraissent chaque mois. Elles sont en principe identiques à l'édition française, et peuvent être obtenues aux mêmes conditions.

Verbreitung des Genfer Abkommen — Hohe Auszeichnung des Niederländischen Roten Kreuzes für den Direktor des Internationalen Suchdienstes — Liste des Vertragsstaaten der Genfer Abkommen vom 12. August 1949.

Elle est publiée chaque mois par le Comité international de la Croix-Rouge.

17, avenue de la Paix, 1211 Genève (Suisse) — Compte de chèques postaux 12 - 1767.

Abonnement un an: Fr. 30,— le numéro: Fr. 3,—

RÉDACTION: Michel TESTUZ

Seuls les textes signés par le Comité international de la Croix-Rouge engagent la responsabilité de celui-ci.

On trouvera dans ce volume le texte officiel des deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949 adopté par la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du Droit international humanitaire applicable dans les Conflits armés, des extraits de l'Acte final de cette Conférence ainsi que le texte des résolutions prises.

Le 10 juin 1977, les représentants des nombreux Etats participant à la Conférence diplomatique ont signé l'Acte final, pour l'authentifier. A cet Acte final était annexé le texte des deux Protocoles additionnels élaborés par la Conférence, au cours des quatre sessions qu'elle avait tenues de 1974 à 1977.

L'instrument juridique ainsi préparé par la Conférence diplomatique est déposé auprès de la Confédération suisse. Les Protocoles seront ouverts à la signature des Etats après un délai de six mois et pendant une période de douze mois. Ils prendront force de loi internationale après le dépôt de deux instruments de ratification ou d'adhésion.

* * *

La rédaction de la Revue internationale de la Croix-Rouge a été contrainte, vu l'ampleur de ces textes, de les publier sous la forme d'un numéro double, qui remplace ses livraisons d'août et septembre 1977. Elle a pensé que l'importance de cette documentation, certainement attendue avec impatience, excuserait, auprès des lecteurs de la Revue, ce changement apporté à son ordonnance habituelle.